



PRAXIS - CHARGÉ DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Satisfaction

5/5

Atteinte des
objectifs

5/5

Parcours Métier validé par un Jury d'experts

Publié le 2025/10/13

Réf. J2300

7 jours
49h

CHOISISSEZ CE PARCOURS POUR :

Maîtriser le cadre juridique de la gestion du patrimoine immobilier en établissement public sanitaire ou ESMS
Identifier les enjeux d'une gestion réactive et juridiquement sécurisée du patrimoine immobilier
Appréhender les situations pratiques les plus prégnantes auquel l'établissement est confronté et y apporter une réponse stratégique et opérationnelle

► Praxis (nf, d'origine grecque) :

ce mot signifiant «action» désigne l'ensemble des activités humaines susceptibles de transformer le milieu naturel ou de modifier les rapports sociaux.

PUBLIC

Le cycle s'adresse aux professionnels (du secteur sanitaire ou médicosocial public) intervenant sur les problématiques liées à la gestion juridique et administrative du patrimoine immobilier de leur établissement. Le cycle peut également répondre aux besoins de personnes en cours de réflexion sur une réorientation ou reconversion professionnelle.

ACCESSIBILITÉ PSH

Afin d'étudier les mesures nécessaires à mettre en œuvre : adaptations pédagogiques et aménagements adéquats, contactez notre Référente Handicap/PSH : sylvie.liot@cneh.fr

PRÉREQUIS

Connaître l'organisation sanitaire et hospitalière
Posséder des connaissances juridiques de base sur le fonctionnement d'un établissement public de santé

ELIGIBILITÉ FORMATION

Eligible au Plan de Formation Continue de l'établissement, ANFH et OPCO - Non finançable par le CPF.

COORDINATEUR.TRICE



Céline BERTHIER

Juriste, consultante au centre de droit JuriSanté au CNEH
06 71 21 27 15 - celine.berthier@cneh.fr

ASSISTANT.E



Cristiana CHAVES

Assistante de formation Praxis du CNEH

01 41 17 15 06 - cristiana.chaves@cneh.fr

► **Téléchargez la plaquette - programme détaillé, planning et bulletin d'inscription - en haut d'écran à droite**

► **MODULE 1 (0,5 jour) - Les fondamentaux de la gestion du patrimoine immobilier à l'hôpital**

- Positionner la fonction au sein de l'établissement
- Placer la gestion immobilière hospitalière dans le cadre juridique de la propriété des personnes publiques
- Connaître les ressources documentaires utiles

► **Atelier 1 - Les fondamentaux de la gestion patrimoniale à l'hôpital et la fonction de chargé(e) du patrimoine hospitalier - 0,5 jour**

- La fonction de chargé du patrimoine à l'hôpital : profil de poste, enjeux de la fonction, place dans les projets de l'établissement
- Les principes régissant le domaine immobilier de l'hôpital : domaine public et domaine privé, textes applicables, spécificités juridiques liées au statut de l'hôpital, problématiques juridiques actuelles du patrimoine immobilier hospitalier
- Le domaine public : inaliénabilité, imprescriptibilité, et effets juridiques (affectation, déclassement, etc.)

► **Méthodes pédagogiques**

- Un atelier pratique

► **MODULE 2 (1,5 jours) - La gestion immobilière au quotidien**

- Appréhender les différentes situations d'utilisation du domaine hospitalier
- Connaître et appliquer les réglementations afférentes
- Identifier les situations à risque

► **Atelier 2 - Les autorisations d'occupation du domaine public - 0,5 jour**

- Les différentes hypothèses d'occupation du domaine public à l'hôpital
 - Le cadre juridique des conventions et autorisations d'occupation du domaine public
 - La sécurisation juridique des occupations du domaine public
 - La nouvelle procédure issue de l'ordonnance du 19 avril 2017
- **Méthodes pédagogiques**
- Cas pratique : exercice collectif autour d'un projet de convention

► **Atelier 3 - La gestion des logements de fonction - 0,5 jour**

- Le cadre juridique des logements de fonction à l'hôpital : le décret du 8 janvier 2010
 - Les concessions de logement pour nécessité absolue de service
 - Les concessions de logement pour utilité de service
 - La mise en œuvre opérationnelle et la gestion des logements de fonction
- **Méthodes pédagogiques**
- Cas pratiques
 - Éclairages jurisprudentiels
 - Nombreuses illustrations issues de missions d'accompagnement juridique du CNEH

► **Atelier 4 - Les contrats de concession - 0,5 jour**

- Présentation du cadre juridique des concessions (ordonnance du 29 janvier 2016)
- Présentation de la concession et des autres formes contractuelles
- Les étapes de la mise en concurrence d'un contrat de concession
- Les éléments essentiels du contrat de concession

- Le contentieux des concessions : les risques juridiques liés à la procédure de passation, au renouvellement des concessions, au transfert des biens lors des transitions entre prestataires, à la redevance, à l'exécution du contrat

► **MODULE 3 (4 jours) - Coopération, finances, contentieux : la dimension stratégique de la gestion immobilière**

- Replacer la gestion du patrimoine immobilier hospitalier dans sa dimension stratégique
- Maîtriser les normes juridiques connexes au droit de la domanialité
- Organiser les éléments d'une réflexion juridique au service de la décision stratégique

► **Atelier 5 - La gestion des litiges et contentieux relatifs au patrimoine immobilier - 1 jour**

- Le champ du contentieux domanial (les autorisations concernées, les formes d'occupation concernées)
- Le contentieux de la délimitation domaniale (domaine public et domaine privé, blocs de compétence administrative et judiciaire)
- Le contentieux de l'exécution de l'autorisation domaniale (redevances, rupture anticipée et occupations sans titre)

► **Atelier 6 - RETEX sur la gestion du patrimoine hospitalier - 0,5 jour**

► **Atelier 7 - Les aspects budgétaires et financiers de la gestion du patrimoine - 0,5 jour**

- Les écritures comptables relatives à la gestion du patrimoine
- La question des amortissements
- Les impacts de la gestion du patrimoine sur le bilan comptable et la santé financière de l'établissement
- La dotation non affectée
- Les liens avec la certification des comptes
- Le volet comptable des investissements immobiliers dans les GHT

► **Atelier 8 - La gestion du domaine privé hospitalier - 0,5 jour**

- La notion de domaine privé à l'hôpital
- Les règles juridiques de gestion
- Les différents outils juridiques à connaître
- Les baux souscrits par l'hôpital
- Les difficultés pratiques à prendre en compte

► **Atelier 9 - Le schéma directeur immobilier - 0,5 jour**

- Définition du schéma directeur immobilier
- Enjeux, objectifs, et acteurs au projet
- Approche méthodologique pour la construction d'un schéma directeur
- Élaboration de scénarii
- Points de vigilance dans la démarche

► **Atelier 10 - Investissements, cessions et montages immobiliers complexes - 1 jour**

- La problématique actuelle des établissements hospitaliers : les projets identifiés sur le terrain
- La restriction liée aux montages immobiliers complexes (bail emphytéotique, contrat de partenariat, etc.)
- L'octroi d'une autorisation conférant des droits réels au preneur : le cadre juridique, la procédure, les effets, les points de vigilance pour le montage

INTERVENANT.E.S

- Céline Berthier, Consultante du Centre de droit JuriSanté du CNEH, coordinatrice du cycle Praxis
- Brigitte de Lard-Huchet, Directrice du Centre de droit JuriSanté du CNEH
- Mathieu Didier, Avocat, Cabinet Rayssac Avocats
- Sophie Laurence, Directrice d'hôpital en charge du patrimoine
- Patrice Mureau, CHU Clermont-Ferrand
- Philippe Solivéri, Directeur de l'offre Finances et contrôle de gestion et achats du CNEH

MÉTHODES MOBILISÉES

cf programme

EN AMONT DE LA FORMATION

En amont de la formation le participant renseigne un dossier participant (niveau de connaissance et attentes)

Candidature

Validation

Apprentissage

Jury

- Investissement immobilier et coopération : la problématique des GCS, GIE, etc., les règles juridiques et les montages envisageables, les impacts sur la rédaction des partenariats

- Investissement immobilier et GHT : où en est-on ? La problématique juridique et financière

► **Méthodes pédagogiques**

- Retour d'expérience

- De nombreux exemples issus de la pratique hospitalière et des projets de coopération

- L'intervention d'un avocat expérimenté sur les contentieux hospitaliers patrimoniaux

- Des études de cas et exercices pratiques à partir de documents budgétaires et comptables hospitaliers

► **VALIDATION DU PARCOURS DE FORMATION (1 jour)**

- présentation d'un projet professionnel devant un jury d'experts

SUIVI DE L'EXECUTION ET ASSIDUITÉ

Emargement - Certificat de réalisation à l'issue de la formation
(Ne donne pas lieu à un diplôme ou équivalence).

TARIFS NETS DE TAXES

Adhérents 3 150 €

Non-adhérents 3 450 €

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Les supports et outils sont remis à l'apprenant durant la formation au format papier et/ou numérique via une plateforme documentaire

MODALITÉS DE SATISFACTION

Questionnaire de satisfaction - Evaluation de l'atteinte des objectifs à l'issue de la formation (et/ou à chaque regroupement)

MODALITÉ

Durée de formation 7 jours - 49h

SESSIONS

Paris 30, 31 mars 2026 et 1, 2 avr. 2026
et 4, 5, 6 mai 2026

DEMANDE D'INSCRIPTION

1 bulletin par participant

Référente Handicap CNEH : sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76



PRAXIS - CHARGÉ DU PATRIMOINE IMMOBILIER

J2300

☐ Du 30/03/2026 au 06/05/2026 - 7 jours - 49 heures

☐
☐

Responsable de formation*

☐ Mme ☐ M.

Prénom :

Nom :

Tél. :

E-mail :

Participant*

☐ Mme ☐ M.

Prénom :

Nom :

Fonction :

Service :

Tél. :

E-mail :

Établissement*

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse de facturation (si différente)

Adresse :

Code postal : Ville :

Facturation sur Chorus Pro

SIRET de l'établissement (14 chiffres)

Code Service Chorus (SE)

Numéro d'Engagement Juridique (EJ)

Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par le CNEH pour : Les attestations de présence en formation/les prises en charges financières, envoyées aux financeurs ou employeurs le cas échéant, ces données sont conservées 2 ans puis détruites après règlement de la facture. Le suivi de formation (évaluations, validation des compétences) est tracé dans nos logiciels métiers, ces données sont conservées 5 ans après la formation. Toutes ces données sont utilisées à des fins professionnelles et pour le bon suivi de la formation, elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Le responsable de traitement au CNEH est la DRH par délégation du Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège du CNEH - 3 rue Danton - 92240 Malakoff - RH@cneh.fr. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant un mail à RH@cneh.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

EN PRATIQUE

TARIFS NETS DE TAXE

Tarif adhérents	3 150 €
Tarif non-adhérents	3 450 €

LIEU

La formation a lieu dans les locaux du CNEH à Paris-Malakoff (accès métro ligne 13).

9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

CONTACT

ASSISTANT.E

Cristiana CHAVES

Assistante de formation Praxis du CNEH

01 41 17 15 06 - cristiana.chaves@cneh.fr

Signature et cachet

Date

Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation continue

*Tous les champs sont obligatoires